



REGLEMENT DU TOURNOI INTERNE DU CERCLE D'ÉCHECS D'ÉVIAN. SAISON 2018 – 2019


Article 1 : GENERALITES

- Le Cercle d'Échecs d'Évian organise un Tournoi à la cadence de 1 heure + 30 secondes par coup du vendredi 12 octobre 2018 au vendredi 14 juin 2019
- Le tournoi homologué FIDE est ouvert à tous les membres du Cercle à jour de leur cotisation et titulaires de la licence A de la Fédération Française des Échecs.
- L'inscription se fait par courriel ou de vive voix auprès de l'arbitre principal avant le vendredi 5 octobre 2018.
- La clôture des inscriptions et l'appariement de la ronde 1 seront effectifs le vendredi 5 octobre 2018 pour parer à d'éventuelle difficulté pour la ronde 1.
- Les nouveaux adhérents du Cercle peuvent commencer le tournoi à la ronde suivant le jour de leur adhésion.

Article 2 : REGLES DU JEU ET APPARIEMENTS

- Les règles du Jeu sont celles adoptées lors du 88^{ème} Congrès de la FIDE à Antalya (Turquie). Ces règles du jeu d'échecs sont en application depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Les appariements se font au système suisse intégral (Règles CO4) avec l'aide du logiciel « Papi 3.2 » (forts-faibles, aucune protection, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement). Ils sont affichés sur le site du club à l'issue de chaque ronde.

Article 3 : DEROULEMENT DES RONDES

- Le tournoi se déroule en 9 rondes à raison d'une ronde par mois selon le calendrier suivant :
2^{ème} vendredi du mois.  Pour des raisons pratiques de calendrier, la ronde 2 se déroulera le 3^{ème} vendredi du mois de novembre.

Ronde 1	Ronde 2	Ronde 3	Ronde 4	Ronde 5	Ronde 6	Ronde 7	Ronde 8	Ronde 9
Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi	Vendredi
12/10/18	16/11/18	14/12/18	11/01/19	08/02/19	08/03/19	12/04/19	10/05/19	14/06/19

- Les dates de jeux peuvent être exceptionnellement modifiées. Une annonce serait alors faite par le ou les moyens jugés adéquats.
- Si un joueur ne peut pas jouer une partie à la date prévue, il doit s'arranger pour la jouer en avance, sous peine de perdre la partie par forfait.
- Si pour cause imprévisible, un joueur ne peut être présent le jour de la ronde, il doit impérativement informer son adversaire afin qu'il ne se déplace pas inutilement, sous peine de perte de la partie par forfait.
- Deux forfaits entraînent automatiquement l'élimination du Tournoi.

Article 4 : HORAIRES

- Les jeux débutent à 20 h30.

Article 5 : CLASSEMENT

- Le classement est établi au nombre de points.
- Les ex aequo sont départagés au Buchholz tronqué, puis à la Performance.

Article 6 : ARBITRE

- L'Arbitre du tournoi est Jean-Luc LURVOIS – Arbitre fédéral Open 2.

Article 7 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

- Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.